

Charles Michel : « Je ne me laisse pas intimider par la FGTB »

Le Premier ministre défend son accord d'été dans une interview au « Soir ». Il assure ne pas être dans une « démarche de punition » concernant le chômage alors qu'il est prévu d'instaurer une dégressivité plus forte pour l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

En début de semaine, Charles Michel et son gouvernement ont annoncé un grand « jobs deal », un accord d'été qui doit notamment résoudre le problème des métiers en pénurie. Après les critiques, Charles Michel défend, dans une interview au *Soir*, son accord : « *Moi, mon ennemi, c'est le chômage, et mes partenaires, ce sont les demandeurs d'emploi.* »

D'ailleurs, le Premier ministre le tonne : « *Je ne suis pas dans une démarche de punition.* » Mais accélérer la dégressivité des allocations de chômage, cela n'y ressemble pas un peu ? Charles Michel répond : « *Les sociaux-démocrates, depuis des années, prennent en exemple les modèles des pays nordiques.* »

Là où il y a des systèmes de chômage déjà prêts, les courriers avec les instructions pour les administrations, les courriers pour les partenaires sociaux et un texte de loi qui sera déposé à la rentrée. Comme pour le tax shift, l'impôt des sociétés : on tranche les grands ensembles, les grands arbitrages, on définit les modalités et puis on met en œuvre dans des textes réglementaires.

Le but est de pousser les personnes qui ont perdu leur emploi à revenir très rapidement sur le chemin du travail. « *Notre souhait est de mettre les efforts sur le début parce que beaucoup d'enquêtes montrent que le succès de l'activation se situe principalement dans les premiers mois qui suivent la perte d'un emploi. On voit que plus on attend, plus cela devient difficile de retrouver le chemin du travail.* »

La nouvelle mesure a provoqué l'ire des syndicats, et le mot est faible. Robert Vertenueil, président de la FGTB, a

promis de « *pourrir la vie du gouvernement* ». Hier, c'est l'annonce de la fin du cumul des jours de maladie pour les fonctionnaires qui a engendré les foudres des syndicats de la fonction publique, promettant des actions en septembre.

La réponse de Charles Michel ? « *Je pense avoir démontré que je ne me laisse pas intimider par les menaces de la FGTB.* » Il enfonce le clou : « *J'espère surtout qu'ils ne vont pas pourrir la vie des Belges, qu'ils ne prendront pas en*

otage les personnes qui se déplacent pour travailler, soutenir l'économie du pays, des étudiants ou des personnes qui doivent aller chez le médecin. » Il contre-attaque : « *La FGTB, la gauche, défend plus le chômage que les travailleurs et les demandeurs d'emploi.* »

Quant aux travailleurs âgés, pour qui la prépension à 56 ans a été supprimée en cas de restructuration, Charles Michel préfère voir un avenir : « *La gifle, c'est considérer que le destin d'une femme ou d'un homme de 50 ans qui perd son emploi est de rester pour toujours au chômage. Voilà la gifle : le pessimisme, la fatalité.* » ■

► P. 2 & 3 NOTRE INTERVIEW

« Sur le chômage, je ne suis pas dans une démarche de punition »

► **Après les critiques du « jobs deal », Charles Michel défend son accord dans une interview au « Soir ».**
► **« Moi, mon ennemi, c'est le chômage, et mes partenaires, ce sont les demandeurs d'emploi. »**

ENTRETIEN

Il aime les grands accords de l'été, il en a un en main : budget bouclé, Bellus bien-tôt en Bourse, quatrième opérateur GSM en vue et, il y tient beaucoup, deal pour l'emploi. Dans sa résidence du Lambertmont, où il nous reçoit, Charles Michel est détendu et renvoie les balles.

En mai, vous annonciez dans « Le Soir » un plan contre les pénuries. On s'est demandé si c'était un effet d'annonce, mais non : le plan est là. Les mesures sont-elles assez abouties pour amener aux créations d'emploi espérées ?

Il y a quelques mois, je faisais le diagnostic, avec la Banque nationale, le bureau du Plan, mais aussi par les informations qui me revenaient du terrain, que le défi numéro un dorénavant dans le pays, c'était les métiers en pénurie, les emplois inoccupés, au nombre de 130.000. Reconnaissez que ce n'est pas tous les jours en Belgique qu'en quelques semaines à peine, on réussit à mettre autour de la table les entités fédérées, les partenaires sociaux, qui ont rendu des avis sur le sujet, pour prendre des décisions.

Les mesures sont-elles assez précises ? On vous reproche leur caractère non abouti.

Oui, ces 28 mesures sont pré-

cises, avec les arrêtés royaux déjà prêts, les courriers avec les instructions pour les administrations, les courriers pour les partenaires sociaux et un texte de loi qui sera déposé à la rentrée. Comme pour le tax shift, l'impôt des sociétés : on tranche les grands ensembles, les grands arbitrages, on définit les modalités et puis on met en œuvre dans des textes réglementaires.

emplois. Ce n'est pas acquis... Un budget, c'est une prévision.

Mais prévoir 500 millions, ce n'est pas hasardeux ?

Je crois que l'erreur aurait été de ne pas le faire. On aurait dû prendre des mesures négatives pour l'économie, comme des baisses de dépenses, des hausses d'impôts.

Une partie de ce plan dépend pourtant du bon vouloir des Régions...

C'est le mérite de ce jobs deal : nous faisons fonctionner le fédéralisme de coopération sur une ambition commune.

Vous dites avoir consulté les syndicats. Le président de la FGTB ne s'est pas vraiment senti consulté. Il veut « vous pourrir la vie ».

Je n'en tiens aux faits. J'ai reçu les propositions des partenaires sociaux la semaine passée. Et ce que nous avons décidé - je tiens les documents à votre disposition - correspond exactement à cet avis : la formation, le retour à l'emploi, la diversité, la mobilité. Voilà les faits.

On doute que la dégressivité renforcée des allocations s'y trouvait...

Justement. Si la réforme du système de chômage, pour l'orienter davantage vers les métiers en pénurie s'y retrouve,

même si le mot dégressivité n'y était pas. Pour le reste, je pense avoir démontré que je ne me laisse pas intimider par les menaces de la FGTB.

Elle ne va pas vous pourrir la vie ?

J'espère surtout qu'ils ne vont pas pourrir la vie des Belges, qu'ils ne prendront pas en otage les personnes qui se déplacent pour travailler, soutenir l'économie du pays, des étudiants ou des personnes qui doivent aller chez le médecin. Je ne veux pas polémiquer avec qui que ce soit mais je crois qu'on comprend de mieux en mieux que la FGTB, la gauche, défend plus le chômage que les travailleurs et les demandeurs d'emploi. Moi, mon ennemi, c'est le chômage, et mes partenaires, ce sont les demandeurs d'emploi à qui nous tendons la main.

Il y a longtemps que les entreprises se plaignent de peiner à recruter. Pourquoi ne pas avoir agi avant ? Quelque chose bloquait ?

Avant que je devienne Premier ministre, l'enjeu n'était malheureusement pas les emplois vacants. Sous la précédente législature, il y a 27.000 emplois qui ont purement et simplement disparu dans le secteur privé. En même temps, et j'en tire les leçons, 37.000 personnes ont été exclues du chômage pour

faire des économies dans le budget de l'assurance chômage. Avec le recul, sans faire le procès du passé, peut-être y a-t-il eu une forme de sadisme à exclure des personnes du chômage au moment où il y avait, sous le précédent gouvernement, des décisions qui ont amené à la disparition de 27.000 emplois dans le secteur privé.

C'était une erreur d'exclure des chômeurs ?

Mon parti a été associé à ce qui a été fait sous le précédent gouvernement, mais il est certain qu'un gouvernement dirigé par un Premier ministre socialiste ou un gouvernement dirigé par votre serviteur, ce n'est pas la même stratégie sociale et économique. Et quelle est la réalité ? C'est qu'Elvio Di Rupo a été très concentré sur le renforcement de la régionalisation du pays. Il a régionalisé des pans entiers pour des milliards d'euros de Sécurité sociale, les allocations familiales, les soins de santé. En clair, il a fragilisé, déforcé la solidarité entre l'ensemble des Belges car la priorité numéro un, c'était la réforme de l'Etat. Et toute la législature était occupée par la réforme de l'Etat et bien peu avec ce qui a été fait sur le plan socio-économique.

Mais la réforme de l'Etat a été négociée avec vous.

Totalement. Mais ici j'observe objectivement ce qui a été fait et c'est la raison pour laquelle, quand j'ai formé ce gouvernement il y a quatre ans, j'ai imposé comme condition impéra-

tive qu'on mette de côté les réformes de l'Etat, les réformes institutionnelles et qu'on se concentre sur l'enjeu économique et social. C'est cela qui me mobilise : c'est me retrouver les manches non pas pour passer des mois à être bloqué sur les contours de l'arrondissement électoral de BHV, mais pour me concentrer sur comment on augmente le pouvoir d'achat, comment on augmente les chances pour quelqu'un qui est sans emploi de revenir vers le marché du travail, dans une démarche de soutien, positive. Je ne suis pas dans une démarche de punition.

Accélérer la dégressivité des allocations de chômage, cela n'y ressemble pas un peu ?

Les sociaux-démocrates, je ne parle pas de ceux qui tombent dans la caricature, la trumpsification, qui sont de plus en plus nombreux, mais les sociaux-démocrates, depuis des années, prennent en exemple les modèles des pays nordiques. Dans la plupart des pays européens et dans les pays nordiques, il y a

des systèmes de chômage qui sont plus assurantiels, et qui sont plus orientés sur le soutien pour retrouver un emploi. C'est le sens de la hausse des allocations dès le début. Car aujourd'hui, pour une personne avec un salaire moyen qui perd son emploi, le choc est important : il faut rembourser son prêt hypo-

thécaire, ses charges fixes, etc. Et donc, notre souhait est de mettre les efforts sur le début parce que beaucoup d'enquêtes montrent que le succès de l'activation se situe principalement dans les premiers mois qui suivent la perte d'un emploi. On voit que plus on attend, plus cela devient difficile de retrouver le chemin du travail.

Pour les personnes de 50 ans de Caterpillar, Carrefour, ce n'est pas une gifle d'entendre cela ? Quand on a 50 ans, on ne retrouve pas aussi facilement un emploi que lorsqu'on a 20 ans.

Vous savez, on vit dans un moment où on a plus de 60 ans d'espérance de vie. La gifle, c'est considérer que le destin d'une femme ou d'un homme de 50 ans qui perd son emploi est de rester pour toujours au chômage. Voilà la gifle : le pessimisme, la fatalité. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY

LE DOSSIER DES F-16

« La souveraineté belge doit être respectée »

Il fut question de régler la question des F-16 pendant ce conclave ?
Non. Il n'en fut pas question. Et à aucun moment, je n'ai inscrit ce point à l'ordre du jour. Nous avons juste eu un échange après les négociations budgétaires pour aligner notre communication sur ce dossier.

La N-VA aurait bien voulu qu'on tranche ?

Non. On ne l'a pas fait pour plusieurs raisons. La première, c'est que j'étais concentré sur un exercice de jobs deal et de budget 2019. Les F-16 n'ont d'impact ni dans le budget à court terme ni dans le jobs deal. Deux : il y a une procédure avec des dates. L'une des offres est valable jusque courant octobre, l'autre jusqu'en janvier. Et bien avant le sommet de l'Otan, j'avais indiqué que l'été n'était pas l'ultimatum et que les dates de la procédure sont celles prises en compte pour prendre une décision. Vous avez eu une mise au point avec l'ambassadrice de France, qui indiquait que si la Belgique ne prenait pas l'avion Rafale, elle ne pourrait pas investir dans le projet de défense franco-allemand. Cette piste de compromis avec la France, qui consistait à prendre l'Eurofighter anglais ou le F35 américain tout en investissant en France, tombe à l'eau du coup ?

Je ne vais pas commenter le fond du sujet dans la presse. Mais s'agissant des ambassadeurs en général, j'entends que la souveraineté de la Belgique soit pleinement respectée. Il n'appartient pas à un ambassadeur d'interférer dans les questions internes du gouvernement belge et je ne tolérerai pas qu'un ambassadeur belge à l'étranger interfère dans un processus interne des pays étrangers.

Dans ce dossier, vous ménagez le président Macron dont vous êtes proche ?

Je suis un peu agacé par ces soupçons que certains veulent porter sur le sujet de manière malveillante. Indépendamment des sympathies qu'on peut avoir, et je ne vise personne, je vais veiller à ce que ce dossier soit traité avec la plus parfaite objectivité. Ce qui compte, c'est de défendre les intérêts à court, moyen et long terme de notre pays, sur le plan sécuritaire et industriel. Je suis professionnel.

B.D.Y

Arco

« Nous dialoguerons avec la Commission »

L'accord budgétaire contient un volet sur l'indemnisation des coopérateurs d'Arco. Le vice-Premier Kris Peeters (CD&V) assurait mardi en conférence de presse qu'il ne fallait pas l'aval de la Commission euro-

péenne, mais quelques minutes plus tard, la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, affirmait le contraire. Ça fait désordre, non ?

Je pense qu'un certain nombre d'observateurs connaissent mal le dossier et que des messages ambigus ont été donnés. Je serai très clair : nous ne considérons pas que nous devons adresser une notification formelle à la Commission européenne. Parce que nous considérons que ce qui est sur la table est une indemnisation pour les personnes physiques, et pas pour les personnes morales, et que par ailleurs Arco a été liquidé. Et pour ces deux raisons-là, nous ne sommes pas dans le champ de la notion juridique d'État d'Etat.

Par contre, avoir un dialogue avec la Commission européenne, oui. La distinction, c'est qu'il ne faut pas adresser une notification formelle. Je ne sais pas de quelle manière la question a été posée à M^{re} Vestager mais nous aurons l'occasion de bien expliquer ce qui est sur la table et les raisons pour lesquelles nous ne pensons pas qu'une notification formelle doit être adressée. Mais dialoguer, c'est effectivement notre intention.

L'indemnisation des coopérateurs d'Arco est liée à la mise en Bourse de Belfius. C'est pour octobre ?

Ce sont des probabilités. Je vais être plus prudent que cela. Une entrée en Bourse nécessite un travail technique important et nous ne sommes pas parfaitement maîtres du calendrier, cela dépend du rythme avec lequel la préparation va se déployer. Cette mise en Bourse est une bonne décision pour les générations futures, cela contribue à désendetter, c'est bon pour la crédibilité financière de la Belgique. Pour Belfius, c'est une bonne décision aussi : le fait d'avoir cette ouverture au privé, c'est une bonne occasion de renforcer la bonne santé de la banque.

On entend des économistes dire que c'est une décision idéologique, parce que le moment n'est pas bon, le climat boursier n'est pas bon.

Je suppose que ces mêmes économistes me reprocheraient dans quelques mois ou dans quelques années, quand les taux d'intérêt remonteront et que donc la dette sera très lourde pour les finances pu-

bliques, de ne pas avoir correctement géré nos participations au moment où on pouvait le faire. C'est de l'argent public qui a été mobilisé pour sauver les banques et au moment où les banques vont mieux, où il y a une capacité à avoir un return pour notre budget et pour tous les Belges.

Je pense qu'il est normal que les banques contribuent au désendettement et on le fait de manière raisonnable : 30%. On garde l'ancre belge.

Ce n'est pas bizarre de lier cette mise en Bourse avec le dédommagement Arco ?

C'est justement une occasion. Les circonstances nous aident. Dans le cadre de cette opération, le fait de résoudre un litige potentiel est une manière de rendre Belfius plus attractif pour la cession de 30%. J'utilise les circonstances pour faire d'une pierre deux coups. C'est aussi une façon d'honorer un engagement pris non pas par moi, mais par mes prédécesseurs. L'engagement de mettre en place des indemnités pour Arco a été pris par mes prédécesseurs, en même temps que la résolution des problèmes d'Ethias.

Pourquoi indemniser les épargnants d'Arco et pas d'autres, qui ont subi des pertes dans d'autres banques ?

C'est la conséquence de messages qui ont été donnés par des gouvernements bien avant que je ne sois en fonction comme ministre ou comme Premier ministre. Des messages qui ont donné l'impression que l'Etat belge pourrait intervenir dans ces situations-là comme il peut le faire pour les comptes d'épargne. Et qui ont donné l'impression que les parts de coopérateur ne sont pas des produits financiers comme les autres. Je gère une situation que nous n'avons pas créée.

Nous sommes confrontés à une situation, et dans le cadre de l'accord de gouvernement, on a pris un engagement loyal d'aller vers une solution.

Il n'y a pas une discrimination ?

C'est tout le débat avec l'Europe. Mais nous sommes dans un Etat de droit. En Belgique, il est loisible à chacun de défendre une interpréta-

tion juridique. Cela vaut pour tout le monde. Même pour un prince, par exemple... ■

Propos recueillis par
B.DY

ANALYSE

L'avocat

Charles Michel n'est pas du genre à se laisser démonter. Face aux critiques, parfois étayées, de l'accord budgétaire de cette semaine, il décoche ses arguments, comme un avocat puiserait dans ses conclusions. Dire qu'il a suivi les recommandations syndicales en augmentant la dégressivité des allocations de chômage, il faut oser. Critiquer durement les actes d'un gouvernement précédent dont on a fait partie, il faut aussi un certain culot, même s'il relève lui-même le fait que son parti en était. Mais quelques arguments sont aussi de nature à apaiser le débat, si tant est que ce soit possible : aucune économie n'est faite sur les allocations de chômage, ce qui ne fut pas le cas dans le passé. La mise en Bourse de Belfius peut en effet être vue comme un juste retour financier du sauvetage des banques par l'Etat belge. Et oui, la Belgique tient un plan, fût-il imparfait, pour doper l'emploi. Le Premier ministre termine ainsi son dernier accord budgétaire qui, après le compromis inattendu (et critiqué) sur l'interruption volontaire de grossesse et avant un accord probable sur les F-16, devrait assurer à la suédoise sa place parmi des gouvernements qui ont tenu jusqu'à la fin d'une législature. L'avenir dira si ce gouvernement a eu un bon Premier ministre. En tout cas, il a eu un bon avocat.

B.DY